



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 06 Mai 2025

Délibération n° **2025-72 R**
Objet : **Renouvellement de la
ligne de crédit interactive du
budget principal**

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille vingt-
cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMELOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMELOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIERE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMELOUD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé :

Monsieur Patrice RENOUF

Le Conseil Municipal de la Commune d'Embrun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,

Vu l'appel à concurrence du 8 avril 2025 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 23/04/2025,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur AUDIER, Adjoint Chargé des Finances et du Budget,

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne en date du 18/04/2025, portant sur l'ouverture du ligne de crédit interactive ;

Madame le Maire d'Embrun entendu,

Le Conseil Municipal de la Commune d'EMBRUN, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune d'EMBRUN décide de contracter auprès de la banque Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum 1 000 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées.

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectués dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie que la Commune d'EMBRUN décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000 Euros
- Durée : Un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à un tirage (à chaque demande de versement de fonds) : Taux variable €STER² + marge 0.90 %
² dans l'hypothèse où l'€STER serait inférieur à zéro, l'€STER sera alors réputé égal à zéro.
- Périodicité de facturation des intérêts : Chaque mois civil à terme échu, par débit d'office
- Frais de dossier : (0,10% du capital), soit 1 000 €
prélevés en une seule fois
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2.

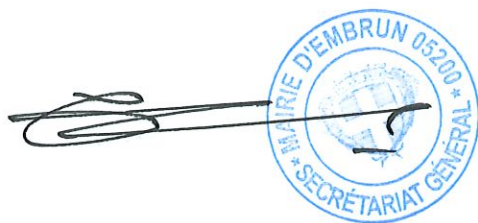
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article -3.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Fait à Embrun,

Le 07 Mai 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'EMBRUN 05200" at the top and "SECRÉTARIAT GÉNÉRAL" at the bottom, with a small crest in the center.